

## Procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille treize  
Le 26 novembre à Marseille

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de Lacordaire se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (AGE) sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

19h40 ouverture de l'AGE.

M. le président constate que 35 membres de l'association sont présents ou représentés. Le quorum n'étant pas atteint et selon les statuts en vigueur à ce moment-là, l'AGE est suspendue un quart d'heure.

20h10  
L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

M. le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Révision des statuts de l'Apel Lacordaire (application à effet immédiat)
2. Questions diverses

M. le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :  
- un exemplaire des nouveaux statuts ;  
- un exemplaire des lettres de convocation ;  
- la feuille de présence ;  
- les pouvoirs.

M. le président donne ensuite lecture des statuts à adopter en présentant les points qui changent par rapport aux anciens statuts. Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et le président répond aux questions des membres de l'assemblée afin de leurs expliquer la raison de ces changements.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix la résolution suivante :  
- Révision des statuts de l'Apel Lacordaire (application à effet immédiat)  
Cette résolution est votée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Questions diverses : le président rappelle le calendrier des prochaines animations de l'APEL au sein de l'école et remercie par avance les parents qui pourront nous aider à les organiser. M. COLLOMB a fait un point sur le fonds de solidarité. Un courrier va être envoyé aux parents pour solliciter leur aide à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20 et les membres de l'assemblée sont invités à partager un verre autour d'un buffet.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Le président  
Benoît Lescure

Le secrétaire  
Sandrine Michel



